Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_181_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SEPT JUILLET, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 1er juillet 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Serge GUINARD, Jean-Luc COUËLLAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Véronique DELAÎTRE

Délibération n°2026-181

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 0

ACHATS DURABLE – COMMANDE PUBLIQUE
LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL
ACCORD-CADRE – MODIFICATION PROLONGEANT LA DUREE

Lamballe Terre & Mer a conclu avec la société ANETT DEUX BRETAGNE, un accord-cadre de services relatif à des prestations de location et d'entretien de vêtements de travail. Cet accord-cadre a été notifié le 8 décembre 2021 pour une période de trois ans, à compter de la date de notification du contrat avec un seuil maximum de 300 000 € H.T.

Suite à la démutualisation des services, des modifications au contrat ont été passées, afin de prolonger l'accord-cadre jusqu'au 30 avril 2026 et augmenter le seuil maximum de 300 000 € H.T. à 380 000 € H.T.

Cependant, la mise en place du nouvel accord-cadre a pris du retard, notamment la prise de taille des agents, qui est l'élément déclencheur du délai de livraison de 16 semaines indiqué par le nouveau prestataire dans son offre. Par conséquent, et pour éviter une distribution pendant les congés d'été, il a été conclu avec le nouveau prestataire que la distribution aurait lieu courant septembre avec un démarrage des prestations au 1er octobre 2026.

Il est donc nécessaire de prolonger l'accord-cadre actuel jusqu'au 30 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_181_DELIB-DE

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2023-211 du 12 décembre 2023 relative de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,
- La décision du Président n°2021-346 du 16 novembre 2021, attribuant l'accord-cadre à la société ANETT DEUX BRETAGNE et autorisant la signature de l'ensemble des pièces s'y rapportant,
- La délibération du Conseil Communautaire n°2026-053 du 05 mai 2026 relatives aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la prolongation de l'accord-cadre à bons de commande pour la location et l'entretien de vêtements de travail jusqu'au 30 septembre 2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette modification et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

